



A La Roche Bernard, le 5 mai 2017

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer
Service eau et Biodiversité
Le Morgat
12, rue Maurice Fabre
CS 23167
35031 RENNES Cedex

Objet : dossier cascade 35-2017-00064 relatif à la restauration morphologique du ruisseau de Boël à VERN
SUR SEICHE (CTMA de la Seiche)

Monsieur,

La Commission Permanente de la CLE, réunie le 4 mai 2017 et conformément à la délégation qu'elle a reçue de la CLE, a examiné le dossier cité en objet.

Après en avoir délibéré, la CP émet un avis favorable à l'unanimité moins une abstention (Président du Syndicat de la Seiche) sur ce dossier, avis que vous trouverez ci-joint.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Pour le Président
Le Secrétaire

Jean-Pierre ARRONDEAU

Secrétariat

EPTB Vilaine - Institution d'Aménagement de la Vilaine

Boulevard de Bretagne - BP11 - 56130 LA ROCHE-BERNARD - Tél. 02 99 90 94 34 - courriel : sage.vilaine@eptb-vilaine.fr



Avis sur une demande d'autorisation déposée par le SIBV de la Seiche

Commission Permanente de la CLE

4 mai 2017

Le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche a déposé, auprès de la DDTM 35, un dossier de demande d'autorisation unique loi sur l'eau pour un projet de restauration morphologique du ruisseau du Boël situé sur la commune de Vern sur Seiche. L'avis de la CLE est sollicité.

Restauration morphologique ruisseau du Boël sur 500 ml (commune de Vern sur Seiche) :

Contexte :

Le ruisseau du Boël, affluent rive droite de la Seiche, se situe au sud-ouest de la commune de Vern sur Seiche, sur la masse d'eau de la Seiche aval dont l'objectif d'atteinte du bon état est fixé à 2027. Il occupe un petit bassin versant de 7,6 km².

L'état écologique a été diagnostiqué en risque de non atteinte, les paramètres en cause étant l'hydrologie, les macropolluants, la morphologie, les obstacles et les pesticides.

Le cours d'eau a subi des travaux de rectification et de recalibrage de son lit sur 100 % de son linéaire à l'issue de l'exploitation d'anciennes gravières. De plus, une partie des eaux pluviales du centre-ville de Vern sur Seiche (46 ha, soit 60 % du BV) s'écoule directement dans le ruisseau. La modification du profil en long et en travers du ruisseau altère son fonctionnement et l'homogénéisation des écoulements limite les capacités d'autoépuration.

Projet de restauration :

Les travaux consisteront à restaurer le fonctionnement hydromorphologique du ruisseau en se rapprochant au maximum de son profil d'équilibre. Pour cela, il est prévu de déplacer et reméandrer le lit du cours d'eau sur 500 ml. Le dimensionnement du nouveau lit et de sa granulométrie ont été déterminés en se basant sur un tronçon de référence, en amont du projet. Les travaux s'accompagneront de la mise en place de deux ponts cadre. Le pont cadre situé le plus en amont sera sous-dimensionné pour créer une zone tampon des eaux pluviales de Vern sur Seiche dans une prairie humide en amont. Une digue (40 cm) pour limiter les remontées de la Seiche sera construite pour limiter la connexion entre les eaux de celle-ci et le plan d'eau en rive droite, exploité en base de loisirs. Des plantations seront réalisées sur 300 ml.

Secrétariat

EPB Vilaine - Institution d'Aménagement de la Vilaine

Boulevard de Bretagne - BP11 - 56130 LA ROCHE-BERNARD - Tel. 02 99 90 94 34 - courriel : sage.vilaine@eptb-vilaine.fr

Un protocole de suivi sera mis en place avant et après les travaux afin d'évaluer l'incidence des travaux sur le milieu.

Avis de la CP de la CLE :

Ce projet de restauration morphologique du ruisseau du Boël devrait permettre d'apporter des améliorations significatives sur la dynamique fluviale avec un impact positif sur les habitats aquatiques, la qualité de l'eau et le fonctionnement hydromorphologique.

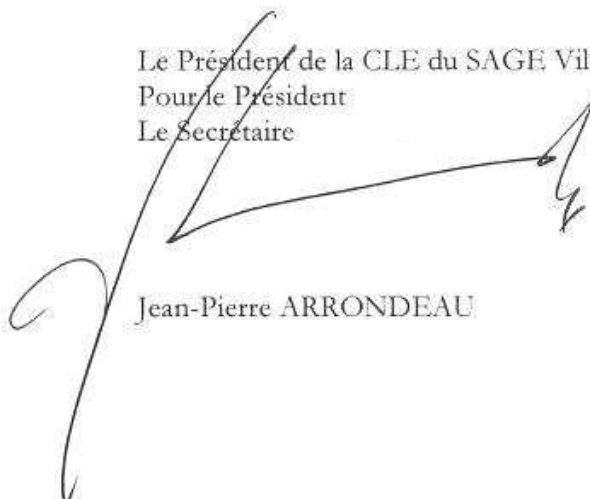
Les actions proposées sont cohérentes au regard des enjeux identifiés sur le bassin versant de la Seiche.

Après en avoir délibéré, la CP note que le projet répond au SAGE Vilaine sur les enjeux liés à la morphologie et à la continuité, en particulier aux dispositions suivantes :

- **Disposition 19 : Développer des programmes d'actions par sous-bassin**
- **Disposition 22 : Restaurer le lit mineur suite à des travaux hydrauliques anciens**
- **Disposition 26 : Restaurer la continuité écologique des cours d'eau**
- **Disposition 29 : Agir sur les buses et autres ouvrages de franchissement de cours d'eau**

Au regard de ses éléments, la CP émet un avis favorable à l'unanimité moins une abstention (Président du Syndicat de la Seiche) sur ce dossier.

Le Président de la CLE du SAGE Vilaine
Pour le Président
Le Secrétaire



Jean-Pierre ARRONDEAU